

Bulletin de salaire

*Relevé mensuel des contreparties financières - Accueil familial de personnes âgées et handicapés adultes (contrat de gré à gré)
Articles L441-1 et suivants du Code de l'action sociale et des familles*

Période du :		au :		Taux SMIC :		Taux MG :	
Personne Accueillie				Accueillant Familial			
N° URSSAF:				N° Sécurité Sociale:			
				Services rendus SMIC/jour	Sujétions MG/jour	Entretien MG/jour	"Loyer" euros/jour
Calcul de la rémunération de l'accueillant	Base	Taux sal.	Montant	Charges sal.	Taux pat.	Charges pat.	
Rémunération brute soumise à cotisations							
Sécurité sociale (maladie, vieillesse, AT)							
AGFF							
IRCEM							
URSSAF solidarité autonomie							
FNAL							
CSG non imposable							
CSG+RDS imposables							
NET IMPOSABLE							
Total des cotisations salariales et patronales <i>(payables à l'URSSAF par la personne accueillie à la fin du trimestre)</i>							
Rémunération nette							
Indemnité de mise à disposition des pièces							
Indemnité d'entretien							
Récapitulatif		Période	Cumul			Montant net à payer	
Nombre de jours de congés pris par l'accueillant				Réglé le :			
Rémunération brute							
Rémunération nette imposable							
Montant net à payer à l'accueillant							
Total dû à l'URSSAF							
Coût total pour la personne accueillie				Par :			